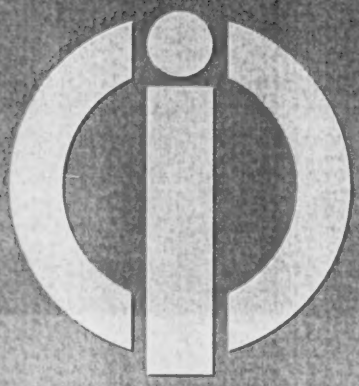

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC RAPPORT ANNUEL 2006→2007

MOT DU PRÉSIDENT 2
MISSION DE L'ORGANISME 4
VIE ASSOCIATIVE 5
DOSSIERS ET INTERVENTIONS 10
REPRÉSENTATIONS 17
PRIX DU CIQ 18
MÉRITE DU CIQ 19
REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2006-2007 20
COMITÉS, FORUMS, GROUPES DE TRAVAIL ET DOSSIERS 21
COMITÉ ADMINISTRATIF 25
PERSONNEL DU CIQ 26
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX MEMBRES ET ÉTATS FINANCIERS 27

Monsieur Michel Bissonnet
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
HÔTEL DU PARLEMENT

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1er avril 2006 au 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jacques P. Dupuis, avocat

Maître Jacques P. Dupuis, avocat
MINISTRE DE LA JUSTICE,
PROCUREUR GÉNÉRAL, NOTAIRE GÉNÉRAL,
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

Louis Beaulieu, MOA

L'exercice 2006-2007 est le premier de notre Plan stratégique 2006-2010. Un plan stratégique ambitieux pour les 5 prochaines années et qui propose une vision sur 10 ans.

VIE ASSOCIATIVE

Cette année encore, la vie associative du Conseil a maintenu un niveau appréciable d'activité.

COMITÉS ET FORUMS

Les comités et forums donnent corps à la fonction d'échange et de concertation du Conseil.

On a noté une hausse marquée de la participation des membres aux comités du Conseil. J'y vois un signe de pertinence et d'utilité de la part de l'organisation.

Pour ce qui est des forums, leurs activités sont toujours très appréciées par les titulaires de fonctions au sein des ordres qui peuvent s'y retrouver entre pairs pour discuter d'enjeux et d'éléments propres à l'exercice de leurs fonctions. Avec le soutien professionnel et logistique du Conseil, les forums organisent des activités de formation qui traitent de connaissances et d'habiletés utiles. Ils agissent aussi au bénéfice du Conseil en approfondissant des questions ou en mobilisant leur expertise.

Le Forum des syndics a tenu un colloque fort instructif sur la fonction de syndic. Les syndics comme les dirigeants politiques et administratifs des ordres ont retiré beaucoup de cette activité de qualité.

D'ailleurs, signe de l'importance de la fonction de syndic, un groupe de travail sur les relations avec cette fonction au sein des ordres a été constitué par le Conseil. Il proposera aux ordres des paramètres afin que l'autonomie des syndics s'accorde avec l'interdépendance des mécanismes et fonctions de protection du public.

Les pages qui suivent de ce rapport annuel présentent une description des activités de l'ensemble des comités et forums.

LA FONCTION D'OBSERVATOIRE

Les activités d'observatoire dans les sujets d'intérêts des ordres se sont poursuivies cette année par la réalisation de plusieurs notes au dossier, d'ailleurs disponibles à la section des membres du site électronique du Conseil.

DOSSIERS

En vertu de son rôle d'organisme conseil auprès de l'autorité publique ou lorsque les membres l'ont jugé opportun, le Conseil a fait diverses interventions en cours d'année sur des dossiers d'importance. On trouvera dans ce rapport annuel l'énumération des dossiers et des actions qu'ils ont suscitées. Je me permets néanmoins d'en commenter quelques-uns.

MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

La mise à jour du système professionnel amorcée il y a plusieurs années a franchi une autre étape en décembre 2006 par la présentation à l'Assemblée nationale du Québec du projet de loi nº 56. Le Conseil a été actif dans les consultations préalables à ce projet de loi et nous espérons sa reprise par la nouvelle législature issue des élections du 26 mars 2007.

RÉGIME D'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (PROJET DE LOI Nº 86)

Le projet de loi nº 86 entrera en vigueur le 14 septembre 2007. Un groupe de travail du Conseil, soutenu par des ressources professionnelles, a préparé des outils et tenue une activité de formation aussi utile qu'appréciée.

IMMIGRATION ET PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Le dossier de l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels est important pour le Conseil car il touche à des aspects concrets et perceptuels du rôle et du fonctionnement du système professionnel.

Au cours de l'exercice précédent, le Conseil a adopté le dernier élément du Plan d'action. Nous avons fait un geste politique remarqué en adoptant des principes en matière de reconnaissance d'équivalence. Nous nous sommes engagés et nous avons effectué l'évaluation de nos pratiques à partir d'un questionnaire et d'une recension des bonnes pratiques.

Au cours des prochains mois, nous aurons l'occasion d'annoncer à la population québécoise les résultats de cette démarche. Elle saura alors qu'elle peut être fière de son système professionnel et de son attitude envers les personnes immigrantes.

D'ailleurs, nos actions nous placent parmi les leaders reconnus dans ce domaine. C'est une réussite concrète mais aussi politique. C'est par de tels gestes que nous pouvons espérer modifier à demeure les perceptions sur notre action.

En terminant, les défis qui se présentent au système professionnel et aux ordres ne manqueront pas. Je suis persuadé que nous avons au Conseil et au sein des ordres les atouts pour relever le défi de la modernité de l'autoréglementation professionnelle. Notre réussite dépendra de notre cohésion et notre capacité à conjuguer nos actions avec l'intérêt public.

Je suis persuadé que nous avons au Conseil et au sein des ordres les atouts pour relever le défi de la modernité de l'autoréglementation professionnelle.

M. Louis Beaulieu, **MOA,**
président du CIQ

Le Conseil interprofessionnel du Québec est le regroupement des ordres professionnels québécois auquel le *Code des professions* reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.

Le Conseil est voué à la promotion et à la défense du système professionnel, selon les valeurs qui rassemblent les ordres et en fonction de l'intérêt public.

Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil :

- procure des occasions d'échange et de concertation entre les membres;
- intervient comme lieu de mobilisation et voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun;
- agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés;
- agit comme référence auprès des publics concernés.

Comme organisme conseil auprès de l'autorité publique, le Conseil est consulté notamment sur :

- les orientations générales et particulières du système professionnel
- les projets de loi ou de règlement touchant le système
- la nomination de certains dirigeants et membres de l'Office des professions
- la nomination des administrateurs non membres d'un Ordre
- la contribution au financement de l'Office des professions
- les prévisions budgétaires de l'Office des professions
- la constitution d'un nouvel Ordre ou l'intégration à un Ordre

Certaines interventions du Conseil sont requises par la loi. Il peut s'agir d'une demande du gouvernement ou du ministre à laquelle la loi exige une réponse ou encore, d'une étape de consultation prévue à la loi.

Le Conseil peut également, de sa propre initiative et après consultation de ses membres, effectuer d'autres interventions. Ainsi, le Conseil émet des avis sur différents projets relatifs à des actions gouvernementales et législatives qui ont un impact sur la finalité, la cohérence et l'efficacité du système professionnel.

Enfin, le Conseil contribue à des débats sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public.

PLAN STRATÉGIQUE 2006-2010

Le Conseil s'est doté, en décembre 2005, d'une planification stratégique pour la période 2006-2010. Il est ressorti de l'exercice que les ordres professionnels soutiennent les principes d'action adoptés par le Conseil au cours des dernières années. On souhaite maintenant donner à ces orientations une impulsion plus forte, afin :

- de traduire davantage les orientations en actions et résultats;
- d'adopter un positionnement plus proactif;
- d'œuvrer en fonction d'un horizon à plus long terme.

VISION 2015

Le CIQ privilégie une vision dynamique du système professionnel. La *Vision 2015* proposée est la manifestation de ce choix. Cette vision représente un guide d'action, inscrit dans la durée. Elle vise à mobiliser les énergies de changement vers des buts ambitieux, poursuivis avec patience et persévérance.

PLUS EFFICACE ET INTÉGRÉ : le système professionnel est efficace et efficient dans l'exercice de son mandat traditionnel de protection du public et dans ses interventions relatives aux dossiers d'intérêt public qui le concernent. Dans cette perspective, ses actions sont mutuellement intégrées avec celles des autres acteurs et pouvoirs réglementaires, en vue d'établir ou de préserver la cohérence dans les interventions touchant les professions. Le Conseil initie ou soutient les initiatives prises en ce sens et il en fait la promotion.

PLUS COHÉSIF : le système est marqué d'une culture de collaboration interprofessions et interordres. Les ordres se concertent et collaborent de façon à optimiser chacun leur propre contribution. Ils agissent et s'expriment, soit collectivement, soit en complémentarité, de façon à mieux assurer leurs missions propres et à créer des conditions favorables aux professions en général. Le Conseil est le lieu privilégié de cette collaboration.

PLUS AFFIRMÉ : le système professionnel est plus présent, plus reconnu et il suscite une adhésion large de la part des professionnels, des décideurs, des médias, des employeurs et du public en général. Son « image de marque » est transformée. Les ordres sont partie aux débats qui concernent une vision élargie de la protection du public. Les ordres sont plus visibles, leur contribution sociale et économique est reconnue et acceptée. Le Conseil est un porte-parole reconnu du système professionnel.

CATALYSEUR DE SOLUTIONS AUX PROBLÉMATIQUES D'EFFECTIFS : étant donné les enjeux démographiques auxquels le Québec fait face, les ordres s'inscrivent comme agents catalyseurs pour favoriser une planification de la main-d'œuvre professionnelle, y intégrant la préoccupation d'assurer l'accessibilité aux services sans en compromettre la qualité. Le Conseil assume un leadership dans ce dossier.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2006-2010

La promotion de la vision du système professionnel en 2015 est au cœur des orientations stratégiques du Conseil pour la période 2006-2010. Voici les principales orientations.

PROTECTION DU PUBLIC. Le CIQ entend soutenir une perspective élargie de la protection du public concourant à l'intérêt public en prônant, par exemple, l'attention du système professionnel pour les conditions d'exercice des professions, les effets de technologies et de la mondialisation et les dossiers d'intérêt public en rapport avec les champs professionnels.

COLLABORATION. Le CIQ entend soutenir l'intégration du système professionnel avec ses partenaires dans l'accomplissement de tous les aspects de la mission des ordres. On pense ici aux employeurs, aux syndicats, aux institutions de formation, aux organismes et associations dans le domaine de la consommation, de l'immigration, etc.

MAIN-D'ŒUVRE. Le CIQ entend soutenir les interventions destinées à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle qualifiée et assurer l'accessibilité à des services professionnels de qualité. On pense ici à la collaboration aux enjeux de l'offre de formation et de l'encadrement des professionnels de la relève, aux interventions afin de faciliter l'intégration des immigrants aux professions, à la féminisation des professions, aux approches innovatrices en formation d'appoint et continue.

Par ailleurs, le Conseil investira les moyens nécessaires en vue, notamment, de favoriser la concertation et l'entraide entre les ordres, afin de soutenir ceux qui sont concernés par un même enjeu pour développer des positions communes et pour augmenter leurs capacités collectives d'agir.

MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME APPLICABLE EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (PROJET DE LOI Nº 86)

Après plus de dix années de travaux et de discussions, le projet de loi nº 86 *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*, a été adopté par l'Assemblée nationale puis sanctionné en juin 2005.

Entre autres mesures, le projet de loi assujettit les ordres professionnels à un régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Par l'adoption du projet de loi nº 86, il est stipulé que l'entrée en vigueur du régime applicable aux ordres professionnels sera le 14 septembre 2007.

Dans le cadre de sa mission et suivant son plan d'action annuel, le Conseil interprofessionnel a prévu soutenir ses membres dans l'application de ces nouvelles dispositions législatives. L'arrivée d'un régime d'accès et de protection des renseignements personnels, de surcroît hybride – il concerne les entreprises privées ainsi que les organisations à caractère public –, implique pour les ordres de porter un regard sur la notion de renseignements et de documents au sein de leur organisation. Ils doivent connaître et documenter les situations diverses dans lesquelles ils obtiennent, traitent et communiquent des renseignements et documents, et ce tant à l'interne qu'à l'externe.

En vue du nouveau régime, les ordres ont prévu la mise en place de procédures et de dispositifs administratifs appropriés et efficaces. Ils vont notamment établir et rendre accessible un plan de classement des documents qu'ils détiennent.

GROUPE DE TRAVAIL

Le CIQ a formé un groupe de travail sur la mise en œuvre du projet de loi en vue de soutenir les ordres. Ce groupe de travail est composé de gestionnaires et de juristes issus des ordres professionnels. Le groupe de travail a élaboré une démarche de communication en plusieurs étapes afin de sensibiliser et d'accompagner les ordres d'ici l'entrée en vigueur du nouveau régime le 14 septembre 2007. Il a également supervisé la formation des responsables au sein des ordres tenue le 13 mars 2007.

Le groupe de travail poursuit ses travaux de soutien aux ordres. Il doit mettre en place un mécanisme collectif d'alerte sur des enjeux et litiges d'application de la nouvelle législation.

FORMATION DES RESPONSABLES

Une journée de formation s'est déroulée le 13 mars 2007 afin de permettre au personnel clé des ordres d'assimiler le nouveau régime.

Le contenu de la formation a été confié à deux juristes spécialisés dans le domaine du droit de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels suivant une répartition des sujets. Les juristes-formateurs sont Me Raymond Doray du cabinet d'avocats Lavery, de Billy et Me Stéphane Desrochers, du cabinet Bélanger Sauvé.

Sophie d'Amour

Travaux en atelier lors de la formation du 13 mars 2007.

Vue des 200 participants lors de la formation du 13 mars 2007.

COMITÉS

COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif a tenu au cours de l'exercice 2006-2007 une réunion de planification, huit réunions régulières et quatre réunions spéciales. Il a tenu des réunions de préparation à cinq assemblées des membres du Conseil et à l'assemblée générale annuelle. Certains membres du comité administratif ont, de plus, agi à titre de président d'un comité ou groupe de travail du Conseil.

COMITÉ DE PLANIFICATION

Le comité de planification est présidé par la vice-présidente du Conseil, Dre Christiane Gagnon, médecin vétérinaire.

Au cours du présent exercice, les travaux du comité ont porté sur le Plan d'action annuel 2006-2007 qui constitue une application de la planification stratégique pour la période mentionnée.

Des travaux ont été menés en lien avec le comité des finances relativement aux aspects financiers du plan d'action. Le Plan d'action a été adopté lors de l'assemblée des membres du 24 mars 2006, sur recommandation du comité administratif.

COMITÉ DES FINANCES

Le comité des finances est présidé par le trésorier du Conseil, M. Alain Bernier, technologue professionnel.

Les travaux du comité ont porté sur les prévisions budgétaires pour l'exercice 2006-2007 au regard des objectifs du Plan stratégique 2006-2010 et du Plan d'action 2006-2007.

Ces prévisions budgétaires comportent l'équilibre des revenus et des dépenses sur la base d'un accroissement de la contribution des membres, de manière à tenir compte de l'augmentation structurelle des dépenses.

Soumis à l'approbation des membres du Conseil sur recommandation du comité administratif, le budget 2006-2007 a été approuvé lors de l'assemblée des membres du 24 mars 2006.

COMITÉ DE LÉGISLATION

Le comité de législation est présidé par le secrétaire du Conseil, M. Claude Leblond, travailleur social. Le comité a été appelé à traiter entre autres des modifications législatives attendues dans le cadre des projets nos 1 et 2 du Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel. À cet égard, un projet de modifications du *Code des professions* a été soumis à la consultation par les autorités gouvernementales en février 2006. Le comité de législation a été mandaté par l'assemblée des membres afin d'étudier ces modifications et de lui formuler ses recommandations. Le comité a été élargi de manière à s'adjoindre la collaboration de personnes issues des ordres et au fait des divers aspects du dossier.

Par ailleurs, le comité a examiné les aspects systémiques du projet de loi no 54 sur les relations commerciales entre les médecins et les pharmaciens.

Enfin, le comité s'est penché sur les aspects systémiques du projet de loi no 64 sur le permis de comptabilité publique.

TABLE DES EX-PRÉSIDENTS

La Table des ex-présidents constitue le lieu d'échange des anciens présidents de l'organisme. Elle agit à titre conseil auprès du président et du comité administratif à qui elle peut fournir, sur demande, des avis sur divers sujets.

Présidée par Me Jean-Paul Dutrisac, notaire, la Table des ex-présidents s'est réunie une fois en décembre 2006.

FORUMS

Les forums du Conseil sont formés par l'assemblée des membres. Ils constituent des lieux d'échanges entre titulaires d'une même fonction ou les responsables d'un même dossier au sein des ordres professionnels.

Le fonctionnement des forums est encadré par les règlements généraux du Conseil. Ainsi, en plus de leur fonction de base relative à l'échange, ils réalisent les mandats confiés par l'assemblée des membres et le comité administratif. Les forums ne peuvent s'exprimer au nom du Conseil ni engager ses ressources.

FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

Le forum a tenu une rencontre au cours de l'exercice 2006-2007, soit le 5 avril 2006. La rencontre a principalement porté sur un document de consultation de l'Office des professions du Québec relativement à des modifications au *Code des professions*.

FORUM DES SYNDICS

Les membres du Forum des syndics se sont rencontrés dans le cadre d'une *Journée des syndics* le 7 juin 2006. À cette occasion un compte-rendu des propositions de modifications au *Code des professions* présentées par l'Office des professions et de l'avis préliminaire du CIQ relatif à cette proposition, ont été effectués. À cet égard, les participants

ont estimé opportun d'informer plus en détails les dirigeants du CIQ de certaines de leurs préoccupations quant aux modifications proposées au Code.

Par ailleurs, le 23 novembre 2006 s'est tenu l'activité de formation *Comment survivre au travail de syndic?* L'activité explorait les dimensions émotives et personnelles associées à l'exercice de la fonction de syndic. Soulignons l'apport de deux personnes ressources : M. Claude Lalonde, syndic de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec et Mme Andrée Faucher, psychologue.

L'activité *Techniques d'enquête, niveau 1* s'est tenue le 6 février 2007 et l'activité *Techniques d'enquête, niveau 2* a été donnée le 3 avril 2006. Ces deux formations sont données par M. Jacques Landry, ex-policier enquêteur en collaboration avec M^me^ Linda Lemay, enquêteur au Service de police de Montréal. Outre des syndics d'ordres professionnels, notons la participation à ces activités de syndics de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec et de la Chambre de la sécurité financière.

Le 22 février 2007 s'est tenu le premier colloque du Forum des syndics. Intitulé *Enjeux actuels des syndics des ordres professionnels,* le colloque a rassemblé quelque 150 personnes à Montréal, parmi lesquelles, outre des syndics, syndics adjoints et syndics correspondants, plusieurs dirigeants d'ordres professionnels et de l'Office des professions, de même que des représentants d'organismes externes, dont la Chambre de la sécurité financière et la Chambre de l'assurance de dommages.

FORUM DES SECRÉTAIRES DE COMITÉS DE DISCIPLINE

Un coffre à outils à l'usage des secrétaires de comité de discipline a été élaboré par un groupe de travail du Forum et mis en ligne le 13 avril 2006, à la page réservée aux membres du Forum sur le site électronique du Conseil. Le coffre à outils comprend quatre sections : un schéma interactif des activités du secrétaire en lien avec le processus disciplinaire, une description des activités sous la forme d'un procédurier, les articles pertinents du *Code des professions* et des modèles de procédures et de lettres.

Le 11 mai 2006, une activité de formation intitulée *Rôle et responsabilités du secrétaire de comité de discipline* a été donnée par M^e^ Isabelle F. Leblanc, secrétaire générale et conseillère juridique de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec. La formation permettait notamment d'expliciter divers aspects du coffre à outils.

FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Donnée sur une base récurrente depuis plusieurs années, l'activité de formation *Aspects juridiques de l'inspection professionnelle* a été présentée le 24 novembre 2006 par M^e^ Hélène Ouimet, avocate.

Par ailleurs, organisée une fois l'an, la *Journée de l'inspection professionnelle* s'est tenue le 12 mai 2006. L'activité de cette année avait pour thème le *Code des professions,* lequel a donné lieu à deux conférences. La première qui traitait des modifications envisagées au *Code des professions* et des recommandations du CIQ, était donnée par M^e^ Édith Lorquet, conseillère juridique de l'Ordre des psychologues du Québec et membre du comité de législation du CIQ. La deuxième, *Bien comprendre le Code des professions lors de situations complexes,* était donnée par M^e^ Marco Laverdière, secrétaire et directeur général de l'Ordre des optométristes du Québec; membre du comité de législation du CIQ.

Le 27 mars 2007, lors d'un déjeuner-conférence, Madame Lise Bergevin, directrice de l'amélioration de l'exercice de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec, a été invitée à présenter son analyse et la conclusion des résultats d'un sondage réalisé par l'OTRQ en 2006 sur l'organisation de la surveillance de l'exercice de la profession par les ordres professionnels. Le sondage a permis de colliger des données d'intérêt pour l'ensemble des ordres.

FORUM DE LA FORMATION

Le 24 octobre 2006 s'est tenue une rencontre d'information et d'échange sur une formation en ligne que le Barreau du Québec a lancée en 2006. Son contenu a été présenté par M^e^ Pierre Chagnon, directeur du service de la formation continue du Barreau en collaboration avec M. Normand Beaudet, de la firme Acacia Numérimédia, pour les aspects techniques.

Lors de cette même rencontre, M. Robert Loiselle, conseiller en développement professionnel à l'Ordre des ingénieurs et M^me^ Lise Bergevin, directrice de l'amélioration de l'exercice à l'Ordre des technologues en radiologie, ont présenté le portfolio électronique.

Les participants ont échangé sur les suites à donner à ce dossier au sein du Forum de la formation. Un comité du Forum de la formation voué à cette problématique a été instauré. Depuis, ce comité s'est réuni à deux reprises, les 18 janvier et 19 mars 2007, afin de définir ses objets de travail.

INFORMATION STRATÉGIQUE ET COMMUNICATIONS

La planification stratégique du Conseil pour la période 2003-2006 prévoyait la mise à jour et, le cas échéant, le développement des outils et procédures en matière d'information stratégique et de communications. Plusieurs actions particulières ont été réalisées dans cette perspective.

SITE ÉLECTRONIQUE

L'ensemble du site (partie publique et partie privée) fait l'objet d'une mise à jour périodique. De plus, on y effectue l'animation des babillards électroniques de même que l'évaluation périodique de la configuration et de la performance de la plate-forme technologique.

La firme *Notarius* est mandatée pour le développement, la maintenance et l'hébergement du site électronique du Conseil.

Au printemps 2006, à la demande du Conseil, la firme Notarius a entrepris de revoir la grille graphique de l'ensemble du site. Cette refonte d'importance s'achèvera au printemps 2007.

LA FONCTION D'OBSERVATOIRE DU MONDE PROFESSIONNEL

La fonction d'observatoire du monde professionnel, déclinée dans le contexte du Conseil, comporte une activité principale de vigie sur plusieurs thèmes d'intérêt. Le Conseil recueille et traite de l'information en lien avec les dossiers qui, dans le cadre de sa planification stratégique, doivent recevoir une attention au bénéfice de ses membres. L'information recueillie auprès de ceux-ci vise un appui solide et documenté au Conseil quand il agit pour faire valoir le point de vue des ordres dans les différents dossiers qui confrontent la collectivité des ordres. D'autres informations sont recueillies auprès des ordres et mises en commun, selon les besoins exprimés, pour des fins d'entraide en lien avec leurs activités.

Au cours de l'exercice 2006-2007, signalons, entre autres, la réalisation d'un sondage auprès des ordres sur l'évolution des effectifs professionnels ainsi qu'une analyse des tendances démographiques de la société québécoise et leurs impacts sur l'environnement du système professionnel, notamment sur l'éducation, l'immigration et le marché du travail.

INFO-EXPRESS

Au cours de l'exercice 2006-2007, deux numéros du bulletin *Info-express* ont été publiés. Les bulletins peuvent aussi être téléchargés sur le site électronique du Conseil.

SYSTÈME DE RECONNAISSANCE ET D'HONNEUR

Le *Prix du CIQ* et les *Mérite du CIQ* constituent une reconnaissance de prestige pour les professionnels à qui ils sont décernés.

Le *Prix du CIQ* est décerné à un professionnel québécois émérite pour l'excellence de son apport au système professionnel. Les *Mérite du CIQ* sont décernés sur recommandation des ordres professionnels et remis à l'un de leurs membres qui s'est distingué au service de sa profession et de son ordre professionnel.

La Personnelle, assurances générales, membre du Mouvement Desjardins, est associée au Conseil en commanditant la production et la remise des œuvres symbolisant les *Prix et Mérite* du Conseil.

PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL EN VUE DE LA MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Le Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel a été lancé le 26 novembre 1999. Depuis, les projets nos 3 et 4, portant respectivement sur l'exercice d'une profession en société et les bénéfices nets du système professionnel, ont été ajustés. Une période de consultation est en cours pour les projets nos 1, 2 et 6.

PROJETS NOS 1 ET 2 : ALLÈGEMENT DE LA RÉGLEMENTATION ET DE SON PROCESSUS - AMÉLIORER LE RENDEMENT DES MÉCANISMES DE CONTRÔLE : L'INSPECTION ET LA DISCIPLINE

Sur la base des rapports finaux déposés par des groupes de travail en juin 2002, un projet de texte législatif a été préparé par l'Office des professions. Les sujets couverts sont les suivants :

Projet no 1

- organisation et administration de l'ordre
- accès à la profession
- exercice de la profession
- processus d'adoption des règlements

Projet no 2

- inspection professionnelle
- syndic, syndic-adjoint, syndic correspondant et syndic *ad hoc*
- comité de révision
- comité de discipline
- Tribunal des professions
- complémentarité entre l'inspection et la discipline
- amendes pénales

MODIFICATIONS AU CODE DES PROFESSIONS – PROJET DE LOI NO 56

Le 13 février 2006, à la demande du Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, l'Office des professions du Québec transmettait au Conseil un document de consultation qui propose des modifications au *Code des professions* visant notamment à donner suite aux rapports de mai 2002 des Groupes de travail nos 1 et 2 constitués dans le cadre du Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel.

L'avis du Conseil sur ce document a été transmis le 25 avril 2006 au Ministre responsable.

Le 13 décembre 2006, le Projet de loi *nº 56 : Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* était présenté à l'Assemblée nationale. Le projet de loi constituait l'aboutissement de plusieurs mois d'échanges et traduisait les progrès effectués pour améliorer le fonctionnement des ordres professionnels.

Les modifications proposées avaient pour objectif d'adapter le fonctionnement des 45 ordres professionnels et les mécanismes de protection du public aux réalités d'aujourd'hui. D'ailleurs, bon nombre de modifications étaient demandées depuis des années par les ordres professionnels et le CIQ. On les retrouvait également dans les rapports de groupes de travail déposés en 2001 dans le cadre du Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel.

PLUS D'EFFICACITÉ

L'un des principaux objectifs du projet de loi est de permettre aux ordres d'intervenir plus rapidement et plus adéquatement quant à la surveillance de l'exercice d'une profession. Par exemple, le projet de loi entendait faciliter la circulation de l'information au sein de l'ordre, notamment entre le syndic et le comité d'inspection professionnelle, pour des fins de protection du public. Dans le même esprit, le projet de loi entendait rendre la tâche plus difficile aux plaideurs quérulents en permettant au président d'un comité de discipline de rejeter leurs plaintes. Les syndics auraient également été protégés contre celles-ci.

Par ailleurs, le projet de loi proposait d'actualiser les pouvoirs de surveillance de l'Office des professions en lui octroyant, par exemple, le pouvoir de requérir d'un ordre qu'il lui fournisse un rapport sur une situation donnée.

MEILLEURE DISCIPLINE

En matière disciplinaire, le projet de loi étendait la capacité d'intervention du syndic et prévoyait de nouvelles règles relatives à l'information que ce dernier transmet au plaignant ou au Bureau. Il précisait également la compétence des comités de discipline dans certaines situations. Les règles d'appel devant le Tribunal des professions et certains délais applicables en matière disciplinaire, étaient revus afin d'améliorer le processus disciplinaire.

CONTRÔLE ÉLARGI DE LA COMPÉTENCE

Le projet de loi entendait bonifier le contrôle de la compétence autant des candidats à l'exercice que des membres d'un ordre, en permettant la vérification des antécédents criminels ou l'examen de la compatibilité des capacités psychiques ou physiques avec l'exercice de la profession.

Il accordait aussi au comité d'inspection professionnelle le pouvoir d'émettre des recommandations plus variées afin d'améliorer la pratique professionnelle d'un membre et de répondre à ses besoins de perfectionnement

QUESTION NON RÉSOLUE : LA NON CONTRAIGNABILITÉ DU SYNDIC

Dans le cadre de la consultation ayant précédé la présentation du projet de loi, le CIQ avait signifié aux autorités publiques son souhait de voir ajouter au *Code des professions* une disposition qui rende les syndics « non contraignables », c'est-à-dire que ceux-ci soient dispensés de l'obligation de témoigner dans une cour de justice.

Le Conseil estimait en effet que les renseignements obtenus par un syndic dans le cadre de son enquête, ne devraient servir, le cas échéant, qu'au seul comité de discipline de l'ordre appelé à statuer sur une plainte du syndic, et non à d'autres débats judiciaires.

Le projet de loi nº 56 est mort au feuilleton par suite du déclenchement de la campagne électorale en février 2007. Étant donné son importance, le Conseil a exprimé le souhait qu'il soit repris aussitôt que possible dans une nouvelle proposition de texte législatif.

PROJET Nº 6 : MODERNISATION DE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS HUMAINES

Le sixième projet du Plan d'action porte sur la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. Il existe 26 ordres du secteur de la santé et des relations humaines qui surveillent la pratique de plus de 177 000 professionnels en vue de la prévention des préjudices.

Un Groupe de travail ministériel a été constitué, présidé par le Dr Roch Bernier, médecin. Un premier rapport, déposé en novembre 2001, a mené au printemps 2002 à l'adoption du projet de loi nº 90 : Loi modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé. Entrée en vigueur en 2003, la nouvelle loi touche 11 professions du secteur public œuvrant dans le domaine de la santé physique. Le Conseil a commenté ces deux rapports en février 2002 et en décembre 2002 auprès du Ministre.

SANTÉ MENTALE ET RELATIONS HUMAINES

Un comité d'experts présidé par le Dr Jean-Bernard Trudeau en santé mentale et en relations humaines a été créé en janvier 2004, sous les auspices de l'Office des professions du Québec. L'Office des professions a fait parvenir en février 2006 au Conseil le rapport du comité d'experts intitulé *Partageons nos compétences.*

L'assemblée des membres du Conseil a fait part de ses considérations à l'Office en avril 2006. Ces considérations portent sur les éléments systémiques du Rapport, soit ceux qui ont trait à la finalité, à la cohérence et à l'efficacité du système professionnel. Le Conseil laisse le soin aux ordres professionnels particulièrement concernés de faire valoir les éléments spécifiques à leur profession quant à la pertinence et à la justesse des propositions.

Champs descriptifs et activités réservées. Le rapport propose des champs descriptifs et des activités réservées à attribuer à plusieurs professions. Il s'agit en fait de la mise en œuvre des paramètres d'attribution établis par le Groupe de travail ministériel sur l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines dans ses rapports de novembre 2001 et de juin 2002. Le Conseil s'était prononcé à l'époque sur le modèle même des champs descriptifs et des activités réservées.

Encadrement de la psychothérapie. Le rapport Trudeau déposé à l'Office des professions en novembre 2005 traite de l'encadrement de la psychothérapie. Il s'agit d'une question d'importance pour la protection du public. Le Conseil s'est intéressé aux aspects systémiques des modèles d'encadrement proposés depuis plusieurs années. Il a exprimé certains principes et des préoccupations dans des correspondances à l'Office des professions d'avril 1997 ainsi que de mars et novembre 1999. Par ailleurs, suivant le *Code des professions* et les coutumes du système professionnel, le Conseil sera appelé par le Ministre à donner son avis sur un éventuel projet de loi ou de règlement visant à mettre en œuvre ces recommandations.

Intégration de groupes d'intervenants au système professionnel. Le rapport Trudeau traite également de la question de l'intégration au système professionnel de groupes d'intervenants qui ne sont pas admissibles présentement au

système professionnel, soit les criminologues, les sexologues et les techniciens en travail social.

Ces intégrations sont envisagées dans le cadre d'une approche sectorielle d'encadrement en matière de santé mentale et de relations humaines. Toutefois, suivant le *Code des professions*, le Conseil comprend qu'il sera appelé par le Ministre à donner son avis sur les éventuels projets de loi ou de décrets visant à mettre en œuvre ces recommandations, qu'elles concernent la constitution d'un ordre distinct ou l'intégration de groupes de praticiens à un ordre existant, avec réserve de titre seulement ou avec attribution additionnelle d'activités réservées.

projets de loi

LOI SUR LA PHARMACIE ET CODE DES PROFESSIONS – PROJET DE LOI Nº 54

Le Projet de loi nº 54 : *Loi modifiant le Code des professions et la loi sur la pharmacie* a été présenté à l'Assemblée nationale en décembre 2006. Le projet visait à mieux baliser les relations commerciales entre médecins et pharmaciens. Certaines de ses dispositions concernaient toutefois l'ensemble des ordres professionnels. En particulier, le projet de loi proposait de hausser des amendes pour les infractions, de doubler celles-ci en cas de récidive ainsi qu'une nouvelle fourchette d'amendes pour les personnes morales.

Le 6 février 2007, le Conseil interprofessionnel du Québec a présenté sa position sur le Projet de loi 54, devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale.

NIVEAU DES AMENDES

Le projet de loi proposait de hausser les montants minimum et maximum des amendes disciplinaires ainsi que les montants des amendes pénales pouvant être imposées à des personnes physiques et à des personnes morales.

Le Conseil a estimé que le niveau des amendes proposées restait inefficace dans leur fonction de dissuasion. Pour plusieurs professions en effet, les revenus en situation illégale ou de contravention dépassent largement les frais de défense d'une poursuite pénale ou d'une plainte disciplinaire de même que l'amende prévue au *Code des professions*.

En conséquence, le Conseil a recommandé que le niveau des amendes proposées par le projet de loi soit au moins doublé.

Au terme de la commission parlementaire, le Ministre Marcoux annonçait qu'il donnait suite à la recommandation du CIQ de hausser les amendes.

NOUVELLE INFRACTION

Par ailleurs, le projet proposait l'ajout d'une infraction sur le fait d'amener un professionnel à contrevenir à son code de déontologie. Approuvant cette disposition, le Conseil a toutefois indiqué que le code de déontologie n'est pas le seul support des obligations d'un professionnel envers le public. L'influence indue de tiers sur un professionnel peut se révéler dans la gestion inappropriée de ses dossiers et de son cabinet; elle peut aussi se manifester par une atteinte aux règles touchant l'utilisation de sommes confiées ou à l'exercice en société.

Le projet de loi est mort au feuilleton de l'Assemblée nationale par suite du déclenchement des élections générales. Le Conseil a formulé le souhait qu'une suite soit néanmoins donnée au défunt projet de loi.

COMPTABILITÉ PUBLIQUE – PROJET DE LOI Nº 64

Le 13 novembre 2006, l'Office des professions du Québec a soumis au Conseil interprofessionnel, le texte de modifications au *Code des professions et à la Loi sur les comptables agréés* relativement à l'encadrement de la comptabilité publique. Les modifications proposées ont pour objectif de donner suite au rapport du Groupe spécial constitué en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et d'élaborer des pistes de solutions pour résoudre la problématique de la comptabilité publique exercée par les professionnels du Québec.

Les modifications qui seraient apportées au *Code des professions* sont d'introduire un chapitre sur la délivrance du permis de comptabilité publique, l'exercice de celle-ci par les membres des ordres comptables (CA, CGA, CMA) et l'utilisation du titre d'auditeur.

On note que la nouvelle définition de la comptabilité publique, associée au permis d'auditeur, se retrouve à l'article 19 de la *Loi sur les comptables agréés*.

Un avis a été adopté par l'assemblée des membres le 8 décembre 2006. Cet avis traite des trois dimensions suivantes.

APPROCHE LÉGISTIQUE

Le Conseil note que la comptabilité publique serait exercée en propre par les trois professions comptables. Toutefois, le fait que la définition de la comptabilité publique apparaîtrait dans une loi particulière qui définit l'une de ces professions et que le pouvoir de délivrance de permis pour exercer ces activités se retrouverait aussi au *Code des professions* pour les trois professions, n'est pas idéal sur le plan légistique.

GESTION DE LA CONNEXITÉ

S'agissant d'une nouvelle définition d'une pratique professionnelle, le Conseil a toujours été soucieux de s'assurer que la connexité avec d'autres pratiques, dont l'encadrement est légiféré au Québec, soit prise en compte.

Dans le cas du projet de loi à l'étude, la comptabilité publique est recadrée et précisée dans des activités de certification en lien avec des informations financières. Il a été porté à l'attention du Conseil qu'il pourrait être opportun de vérifier l'impact de la nouvelle définition sur les activités associées à la profession d'évaluateur agréé, qui se présentent comme une opinion sur la valeur d'un bien ou d'un droit.

IMPORTATION DE MODÈLE D'ENCADREMENT

Les autorités gouvernementales se sont inspirées de l'approche de la réserve et du partage d'activités appliquée dans le domaine de la santé. Le Conseil estime que la transposition d'un modèle d'un secteur à l'autre ne doit pas se faire de façon rigide et doit permettre les adaptations requises par la dynamique du secteur concerné.

Le projet de loi est mort au feuilleton de l'Assemblée nationale par suite du déclenchement des élections générales. Le Conseil a formulé le souhait qu'une suite soit néanmoins donnée au défunt projet de loi.

POLITIQUES DE L'IMMIGRATION ET PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS

On rappellera que le 10 février 2006, les membres du Conseil adoptaient unanimement des *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec*. S'appuyant sur ces principes, les ordres professionnels ont entrepris une démarche globale afin d'améliorer leurs pratiques de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec.

Lors de cette même assemblée, les ordres se sont engagés à réaliser d'ici le printemps 2007 l'évaluation de l'ensemble de leurs pratiques au regard de ces principes, à l'aide d'un questionnaire qui doit leur permettre de poser un diagnostic sur leurs processus. En mars 2007, le Conseil a effectué un sondage auprès des ordres afin de documenter les diagnostics effectués et les actions d'amélioration envisagées. Une vingtaine de projets financés par le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont déjà en cours de réalisation.

COMITÉ MULTIPARTITE SUR L'ACCÈS AUX PROFESSIONS RÉGIES PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS

Ce comité est issu de l'une des recommandations de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger, dont le rapport a été présenté en décembre 2005 à la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Sous la responsabilité du MICC, le comité multipartite comprend des représentants du CIQ, de l'Office des professions, du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du Ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre des personnes immigrantes.

Le comité multipartite a pour mandat de veiller au suivi des recommandations de l'Équipe de travail. Le comité s'est doté d'un plan de travail sur les aspects suivants : accès à l'information sur les professions réglementées par les personnes immigrantes, reconnaissance des acquis de ces mêmes personnes, accès à la formation d'appoint; aide financière et intégration professionnelle.

Le comité s'est réuni pour la première fois en mai 2006 et a tenu deux autres rencontres en 2006-2007. Il s'est doté de deux sous-comités, l'un sur les perspectives professionnelles (auquel participe Emploi-Québec) et l'autre sur l'aide financière.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS DES PERSONNES IMMIGRANTES

En octobre 2006, dans le cadre d'une consultation pancanadienne sur l'employabilité, le Conseil a présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition de la personne handicapée de la Chambre des communes du Canada, un mémoire sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes.

Rappelant que le Québec s'est mobilisé au cours des dernières années dans l'un et l'autre de ces chantiers, le CIQ a indiqué que les ordres professionnels ont été partie prenante de cette mobilisation, tant au chapitre de la mobilité qu'en ce qui a trait à l'adaptation de leurs pratiques à la réalité changeante de l'immigration.

En matière de mobilité, le Conseil a indiqué que le *Code des professions* prévoit, par l'équivalence de diplômes et de formation, des mécanismes favorisant la mobilité des professionnels de l'extérieur qui veulent exercer au Québec. Le Code attribue également aux ordres professionnels la capacité de conclure des ententes de reconnaissance mutuelle. Ces mécanismes participent aux objectifs de transparence et de facilitation qui sous-tendent le chapitre 7 de l'Accord de commerce intérieur (ACI).

En matière d'immigration, les ordres interviennent afin d'évoluer et de reconnaître les acquis des candidats à la profession formés à l'étranger. La majorité voit ses acquis reconnus et un certain nombre voit cette reconnaissance refusée.

Face à la problématique démographique et économique, le Conseil a observé que le gouvernement fédéral met en place plusieurs stratégies et programmes qui touchent à la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance des acquis. Dans ces recommandations, le Conseil appelle donc à des actions du gouvernement fédéral respectueuses des réalités institutionnelles, sociales et économiques du Québec. Par souci d'efficacité, il lui demande de prendre appui sur la mobilisation des intervenants au Québec et de transférer aux autorités québécoises de la part du Québec des sommes prévues dans les divers programmes fédéraux en matière de reconnaissance des acquis.

FORMATION ET COMPÉTENCE DES PROFESSIONNELS – TABLE DE CONCERTATION NATIONALE SUR LA FORMATION COLLÉGIALE

Le 18 mai 2006 s'est tenue une rencontre conjointe CIQ-Fédération des cégeps sur les enjeux de la formation collégiale en vue de l'exercice d'une profession. Il s'agissait d'une première. Parmi les participants, on retrouvait les représentants des 13 ordres professionnels en lien avec les programmes de formation technique du réseau collégial, les membres des exécutifs de la Commission des affaires pédagogiques et de la Commission des affaires de la formation continue, des représentants de la Fédération des cégeps, du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, MELS, du Ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'Office des professions.

La rencontre a permis d'établir l'état de situation sur le rôle, les responsabilités et les préoccupations des ordres professionnels, des cégeps et du MELS à l'égard de la formation initiale, du perfectionnement et de la formation d'appoint des personnes exerçant ou désireuses d'exercer une profession réglementée.

La rencontre a aussi permis d'échanger sur les modes de concertation entre les partenaires et sur les possibilités de les bonifier. Les participants ont d'ailleurs convenu de formaliser leurs relations en mettant sur pied une Table de concertation nationale sur la formation collégiale des membres des ordres professionnels.

La Table a tenu sa première réunion le 18 octobre 2006. Deux autres rencontres ont suivi au cours de la période 2006-2007. La Table comprend des représentants du CIQ, de l'Office des professions, de la Fédération des cégeps et du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Elle s'est réunie à trois reprises en 2006-2007. Les rencontres ont permis de préciser le mandat de la Table et d'élaborer un plan de travail.

18 mai 2006 : rencontre conjointe CIQ - Fédération des CÉGEPS. Serge Côté, **directeur général de la formation professionnelle et technique du MELS, prenant la parole. À sa gauche,** André Gariépy, **directeur général du CIQ.**

DIRECTION DE L'ÉTAT CIVIL - LISTE DES RÉPONDANTS

Dans le cadre d'une demande de délivrance de documents d'état civil, le gouvernement du Québec exige une attestation d'identité signée par des personnes dont la fonction ou la profession apparaît sur une liste établie par le gouvernement. Cette liste comprend des membres d'ordres professionnels mais seulement des professions à exercice exclusif.

Faisant suite aux interpellations d'ordres professionnels appuyés par l'Office des professions, les autorités gouvernementales se sont engagées, en mars 2004, à entreprendre des démarches visant à adapter la liste des répondants à la spécificité de la législation québécoise relative aux ordres professionnels.

En mars 2006, le Ministre de la Justice a confirmé la promesse de modifier la liste des répondants de l'état civil afin d'y inclure toutes les professions régies par le *Code des professions du Québec*.

En juin 2006, à la demande du Conseil, le Directeur de l'état civil a rencontré les ordres professionnels afin de leur présenter les modalités de mise en œuvre de la nouvelle liste de répondants et d'échanger sur des dimensions administratives et la collaboration souhaitée des ordres professionnels. Un projet de protocole d'entente est à l'étude.

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

Le 6 octobre 2006, l'Office des professions du Québec a soumis à la consultation du CIQ un projet de *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* qui, s'il était adopté, remplacerait le *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels* en vigueur depuis 1975.

En vertu de l'article 12, paragraphe 6 du *Code des professions*, l'Office est tenu de consulter le CIQ en matière de normes relatives à la confection et au contenu des rapports annuels des ordres professionnels.

La mise à jour proposée tient compte des ajustements législatifs apportés au fil du temps qui n'avaient pas été intégrés spécifiquement au règlement actuel depuis son entrée en vigueur. Par exemple, dans un but d'actualisation en matière de reconnaissance des acquis des personnes immigrantes, des dispositions ont été intégrées concernant les équivalences ainsi que la délivrance de permis et des certificats de spécialiste.

Le 8 décembre 2006, le Conseil a transmis ses commentaires à l'Office. Les ordres ont questionné la pertinence de certaines informations souhaitées au regard d'une reddition de compte en lien avec des mécanismes de protection du public par des organismes autogérés. Certains éléments sont d'ordre général et d'autres s'aventurent dans un degré de détail qui étonne. Par ailleurs, on se questionne sur l'utilisation et l'interprétation qui seront faites des informations.

Les ordres notent que plusieurs éléments requerront la modification ou la mise en place d'un système de cueillette d'information, pour lequel les ressources ne sont pas prévues. On note également que le projet gagnerait à s'ajuster au vocabulaire de même qu'au traitement d'accès à l'information prévus au Projet de loi nº 86.

Le 14 février 2007, l'Office des professions a fait publier le projet de *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.*

Le 22 mars 2007, le Conseil à fait parvenir à l'Office des professions son avis sur le projet. Il y note que l'Office a retenu quelques recommandations seulement du Conseil. Les échanges se sont poursuivis au printemps 2007 en vue d'une bonification du projet de règlement.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE DES PROFESSIONS 2006-2007

Le 4 avril 2006, le Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles a fait parvenir au Conseil interprofessionnel du Québec pour avis, les prévisions budgétaires de l'Office des professions pour l'exercice financier 2006-2007.

Dans un commentaire formulé le 25 mai 2006, le Conseil dit recevoir avec satisfaction la rétrospective des dépenses fournie avec la fiche des prévisions budgétaires 2006-2007. Il formule toutefois plusieurs commentaires.

En premier lieu, la variation du nombre de professionnels ainsi que le déphasage temporel entre les données utilisées pour déterminer la contribution des professionnels et le cycle budgétaire de l'Office des professions, empêchent un plein arrimage de ses revenus et de ses dépenses.

En second lieu, l'Office assume des obligations financières prévues par le *Code des professions* sur lesquelles il n'exerce que peu de contrôle, soit les frais des présidences de comité de discipline et les frais des administrateurs nommés.

Pour ces deux raisons, bien que l'exercice 2006-2007 annonce un déficit, le Conseil est d'avis qu'il convient de s'attarder à l'évolution des dépenses de fonctionnement de l'organisme. À cet égard, comme pour les années passées, on note que les diverses augmentations sont généralement plus élevées que le taux d'inflation appréhendé pour la période.

Le Conseil note aussi que la présentation des éléments des prévisions budgétaires ne correspond pas à celles des états financiers vérifiés que l'on retrouve dans les rapports annuels de l'Office. Le Conseil estime qu'il faudrait harmoniser les éléments des prévisions budgétaires à ceux des états financiers vérifiés.

COMITÉ MULTIPARTITE SUR L'ACCÈS AUX PROFESSIONS RÉGIES PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS

Sous la responsabilité du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le comité multipartite comprend des représentants du CIQ, de l'Office des professions, du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du Ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre des personnes immigrantes. Le comité multipartite a pour mandat de veiller au suivi des recommandations de l'Équipe de travail. Le comité s'est réuni pour la première fois en mai 2006 et a tenu deux autres rencontres en 2006-2007. Il s'est doté de deux sous-comités, l'un sur les perspectives professionnelles (auquel participe Emploi-Québec) et l'autre sur l'aide financière.

TABLE INTERMINISTÉRIELLE SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS (POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE)

Le CIQ est membre de cette Table depuis sa mise sur pied en 2002 à titre de membre associé, aux côtés du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Commission des partenaires du marché du travail et du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Au cours de l'exercice 2006-2007, le comité technique a poursuivi son mandat qui s'articule autour de trois points : faire le suivi des travaux entrepris en matière de reconnaissance des acquis; permettre aux partenaires d'échanger sur les différentes problématiques et sur les priorités et orientations à donner aux travaux; faire des propositions à la Table interministérielle afin d'assurer l'accessibilité à la clientèle aux différents services en matière de reconnaissance des acquis.

COMITÉ NATIONAL DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES (CNPEPT)

Le Conseil participe au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) depuis sa mise sur pied en mars 1994. Ce comité a, entre autres responsabilités, celle de formuler au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et, le cas échéant, de recommander l'adoption de tout nouveau programme de formation technique et de toute modification des programmes existants. C'est l'aspect du rôle du CNPEPT qui intéresse particulièrement le Conseil. À la faveur de l'étude des travaux du CNPEPT, le Conseil prend connaissance de divers documents qui peuvent être d'intérêt pour les ordres professionnels. Par le même canal et le cas échéant, les préoccupations que pourraient exprimer les ordres sont relayées au CNPEPT et contribuent à la formulation de ses avis.

TABLE NATIONALE DE CONCERTATION SUR LA FORMATION COLLÉGIALE DES MEMBRES DES ORDRES PROFESSIONNELS

Créée à la faveur de la première rencontre conjointe CIQ-Fédération des cégeps tenue en mai 2006, la Table comprend des représentants du CIQ, de l'Office des professions, de la Fédération des cégeps et du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La Table a tenu sa première réunion le 18 octobre 2006. Elle s'est réunie à trois reprises en 2006-2007. Les rencontres ont permis de préciser le mandat de la Table et d'élaborer un plan de travail.

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES UNIVERSITÉS DE LANGUE FRANÇAISE (ACDÉAULF)

Le Conseil est membre associé de l'ACDÉAULF, dont les objectifs sont la promotion de l'offre de services éducatifs aux adultes ainsi que le soutien et le perfectionnement des professionnels de l'éducation des adultes des universités.

RÉSEAU CANADIEN DES ASSOCIATIONS NATIONALES D'ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION (RCANOR)

Le Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR) regroupe des associations pancanadiennes d'organismes de réglementation professionnelle. Il vise à faciliter les relations avec le gouvernement canadien et ses divers ministères et agences lorsque des dossiers sont d'intérêt pour les organismes de réglementation. Le Conseil a adhéré au RCANOR en novembre 2006 à titre de membre associé.

COUNCIL ON LICENSURE, ENFORCEMENT AND REGULATION (CLEAR)

Le *Council on Licensure, Enforcement and Regulation* (CLEAR) est une association nord-américaine regroupant des organismes, des institutions et des individus œuvrant dans le domaine de la réglementation professionnelle. Le congrès annuel du CLEAR s'est tenu en septembre 2006 à Alexandria (Virginie) et a traité des enjeux auxquels sont confrontés les organismes de réglementation professionnelle, entre autres, en matière d'accréditation et de discipline professionnelle. À l'occasion du congrès annuel 2006, le directeur général du Conseil, M[e] André Gariépy a été élu *President-Elect*. Il s'agit du premier Québécois à accéder à la présidence de cet organisme nord-américain et international.

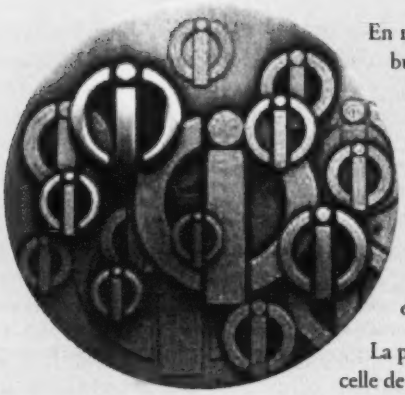

En remettant annuellement le *Prix du CIQ*, le Conseil veut reconnaître la contribution exceptionnelle d'une personne au développement du système professionnel.

L'œuvre symbolisant le *Prix* est une médaille en argent massif. Sa création a bénéficié de l'apport de M^me^ Catherine Tremblay, orfèvre-designer et de M. Marc Lanthier, infographiste-designer. La médaille a été réalisée sous la direction technique de M. André Faivre, numismate au sein de l'entreprise *Les Monnaies du Québec*. L'œuvre présente une nuée de symboles du CIQ marquant la diversité au sein du système professionnel. Le symbole lui-même exprime la valeur fondamentale du système, la protection du public.

La production de l'œuvre et sa remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

LAURÉATE DU PRIX 2006

La lauréate du *Prix du CIQ 2006* est Madame Monique Laurin, inhalothérapeute. Le Prix lui a été remis le 26 mai 2006, à l'occasion du déjeuner suivant l'assemblée générale du CIQ.

M. Jude Martineau, **président et chef de la direction, La Personnelle, assurances générales, M^me^** Monique Laurin, **inhalothérapeute, M^e^** Jean Paul Dutrisac, **président sortant du CIQ**

La carrière de M^me^ Monique Laurin est marquée par 25 ans d'enseignement aux futurs membres de la profession d'inhalothérapeute. Elle y aura notamment assumé la coordination du programme d'inhalothérapie au Collège de Rosemont et œuvré à l'élaboration d'un logiciel pour l'enseignement de techniques dans ce domaine. En plus de sa formation disciplinaire en inhalothérapie, M^me^ Laurin détient un baccalauréat en administration et une maîtrise en administration publique.

En 1991, elle devient membre du Bureau de son ordre professionnel. De 1994 à 1999, elle occupe la présidence de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. Durant son mandat, elle a œuvré à redonner à l'Ordre crédibilité et notoriété. Elle a porté également son action hors du Québec comme cofondatrice du regroupement canadien des organismes de réglementation professionnelle des thérapeutes respiratoires.

De 1997 à 1999, elle a été membre du comité administratif du CIQ, à titre d'administratrice puis de secrétaire. Elle préside alors l'important comité de législation du Conseil, qui analyse et prépare les orientations de l'organisme sur des sujets cruciaux. En 1999, elle quitte le système professionnel pour assumer le poste de directrice des études du Collège de Rosemont. En 2002, elle devient directrice générale du Collège Lionel-Groulx.

Présidé par D^r^ Roch Bernier, médecin, le jury de sélection du lauréat était composé de Mesdames Monique C. Cormier, terminologue agréée et Françoise Rollin, ergothérapeute, de Messieurs Pierre Delisle, ingénieur et administrateur agréé et Luc Séguin, chimiste.

MÉRITE DU CIQ

Les *Mérite du CIQ*, autres marques de reconnaissance du Conseil, sont décernés sur recommandation des ordres professionnels et remis à l'un ou l'une des leurs qui s'est distingué(e) au développement de sa profession ou de son ordre professionnel.

L'œuvre symbolisant les *Mérite* est une médaille en bronze antique massif. Tout comme le *Prix* dont elle reproduit le dessin, sa création a bénéficié de l'apport de Madame Catherine Tremblay, orfèvre-designer et de Monsieur Marc Lanthier, infographiste-designer. Les médailles ont été réalisées sous la direction technique de Monsieur André Faivre, numismate au sein de l'entreprise *Les Monnaies du Québec*.

La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

CET HOMMAGE PARTICULIER, DE PLUS EN PLUS VALORISÉ PAR L'ENSEMBLE DES PROFESSIONS, A ÉTÉ REMIS AU COURS DE L'EXERCICE 2006-2007 À 33 PROFESSIONNEL(LE)S (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE) :

M. Régent Beaulieu, *technologue en radiologie*
M^me^ Francine Bélisle, *inhalothérapeute*
M. Alain Boisvert, *pharmacien*
D^r^ Luc Breton, *médecin vétérinaire*
M^me^ Michèle Brousseau, *travailleuse sociale*
M^me^ Francine Cyr, *psychologue*
M^me^ Josée De La Durantaye, *comptable en management accréditée*
M^me^ Louise Delisle-Laberge, *conseillère d'orientation*
M. Michel Duval, *agronome*
M^me^ Geneviève Fortier, *conseillère en ressources humaines agréée*
M. Claude Hamelin Lalonde, *architecte*
M^me^ Évangéline Héon-Rainville, *audioprothésiste*
M^e^ André Hogue, *notaire*
M^me^ Suzanne Kérouac, *infirmière*
D^r^ Denis Laberge, *médecin*
M. Mario Lafond, *comptable général licencié*
M^me^ Francine Lanciault Lun, *technologiste médicale*
M^me^ Renée Laplace, *thérapeute en réadaptation physique*
M. Gilles Legault, *arpenteur-géomètre*
M^me^ Marie Lemay, *ingénieure*
M^me^ Johanne Mathon, *ergothérapeute*
D^re^ Jacqueline Moreau, *optométriste*
M^me^ Évelyne Perras, *orthophoniste (à titre posthume)*
M^me^ Dominique Porret, *sage-femme*
M. Denis M. Provencher, *denturologiste*
D^r^ Guy Ricard, *chiropraticien*
M^me^ Marina Roberge, *hygiéniste dentaire*
M. Yves Rousseau, *chimiste*
D^r^ Melvin Schwartz, *dentiste*
M^me^ Nechama Surik, *infirmière auxiliaire*
M. R. Charles Terreault, *ingénieur*
M. Russell Théorêt, *technicien dentaire*
M. Serge Toutant, *technologue professionnel*

REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2006-2007

	Président(e) du Bureau au 31 mars 2007	Délégué(e)	Délégué(e) substitut
Acupuncteurs	Raymond Bourret	Michel Perrier	
Administrateurs agréés	Jean-Luc Geha	Denise Brosseau	
Agronomes	Conrad Bernier	Éric Lavoie	Claudine Lussier
Architectes	André Bourassa	Normand Pratte	
Arpenteurs-géomètres	Pierre Tessier	Claude Picard	Luc St-Pierre
Audioprothésistes	Patrice Pelletier	Marjorie Tremblay	
Avocats	Stéphane Rivard	Jacques Houle	Marc Sauvé
Chimistes	Luc Séguin	Martial Boivin	
Chiropraticiens	Normand Danis	Daniel Boisvert	
Comptables agréés	Michel Théroux	Daniel McMahon	Christine Montamat
Comptables généraux licenciés	Michel P. Laliberté	Danielle Blanchard	
Comptables en management accrédités	Dino Fuoco	François Renauld	
Conseillers et conseillères d'orientation / psychoéducateurs et psychoéducatrices	Marcel Renou	Michel Turcotte	Renée Verville
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	Alain Desgagné	Florent Francoeur	
Dentistes	Diane Legault	Yves Ayotte	Paul Morin
Denturologistes	Suzane Fiset	Guy Dugré	
Diététistes	Paul-Guy Duhamel	Louise Lavallée-Côté	Catherine Crowe
Ergothérapeutes	Françoise Rollin	Johanne Mathon	
Évaluateurs agréés	Pierre Potvin	Louise Savoie	
Géologues	Raymond Z. Legault	Alain Liard	
Huissiers de justice	Guy Aidans	Ronald Dubé	
Hygiénistes dentaires	Johanne Côté	Marcel Langlois	
Infirmières et infirmiers	Gyslaine Desrosiers	Louise Cantin	Carole Mercier
Infirmières et infirmiers auxiliaires	Régis Paradis	Conrad Normand	
Ingénieurs	Zaki Ghavitian		
Ingénieurs forestiers	Pierre Mathieu	Suzanne Bareil	
Inhalothérapeutes	Johanne Fillion	Josée Prud'Homme	
Médecins	Yves Lamontagne	Yves Robert	
Médecins vétérinaires	Christiane Gagnon	Yves Gosselin	
Notaires	Denis Marsolais	Maurice Piette	
Opticiens d'ordonnances	Linda Samson		
Optométristes	Lise-Anne Chassé	Louise Mathers	
Orthophonistes et audiologistes	Louis Beaulieu	Christiane Morrow	Éric Bégin
Pharmaciens	Claude Gagnon	Manon Lambert	
Physiothérapie	Paul Castonguay	Louise Bleau	
Podiatres	Serge Gaudreau		
Psychologues	Rose-Marie Charest	Stéphane Beaulieu	
Sages-femmes	Raymonde Gagnon	Marie-Ève St-Laurent	
Techniciennes et techniciens dentaires	Raymond Haché	Denis Thériault	Éric Choquette
Technologistes médicaux	M.-Debbie Provencher	Nathalie Rodrigue	
Technologues professionnels	Alain Bernier		
Technologues en radiologie	Richard Lessard	Alain Cromp	
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	Anne-Marie De Vos	Marielle Hébert	Suzanne Mondoux
Travailleurs sociaux	Claude Leblond	Médor Doiron	
Urbanistes	Robert Chicoine	Danielle Pilette	

COMITÉ DE PLANIFICATION

Présidence et responsabilité (vice-présidente du CIQ) :

Christiane Gagnon, *médecin vétérinaire*

Membres :

Louise Bleau, *Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*

Paul-Guy Duhamel, *Ordre professionnel des diététistes du Québec*

Jacques Houle, *Barreau du Québec*

François Renauld, *Ordre des comptables en management accrédités du Québec*

Françoise Rollin, *Ordre des ergothérapeutes du Québec*

Luc Séguin, *Ordre des chimistes du Québec*

Renée Verville, *Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*

COMITÉ DES FINANCES

Présidence et responsabilité (trésorier du CIQ) :

Alain Bernier, *technologue professionnel*

Membres :

Pierre Beauchamp, *Barreau du Québec*

Martial Boivin, *Ordre des chimistes du Québec*

Michèle Dumais, *Ordre des ingénieurs du Québec*

Jacques Gendron, *Ordre des pharmaciens du Québec*

Serge Joly, *Collège des médecins du Québec*

Diane Legault, *Ordre des dentistes du Québec*

Bertrand Lortie, *Chambre des notaires du Québec*

Denis Riendeau, *Ordre des comptables généraux licenciés du Québec*

COMITÉ DE LÉGISLATION

Présidence et responsabilité (secrétaire du CIQ) :

Claude Leblond, *travailleur social*

Membres :

Manon Bonnier, *Ordre des pharmaciens du Québec*

Christiane Brizard, *Ordre des comptables agréés du Québec*

Denise Brosseau, *Ordre des administrateurs agréés du Québec*

Annie Chapados, *Ordre professionnel des diététistes du Québec*

Alain Collette, *Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec*

Caroline Daoust, *Ordre des dentistes du Québec*

Dominique Derome, *Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*

Emmanuelle Duquette, *Ordre des technologues en radiologie du Québec*

Mario C. Dusseault, *Ordre des ingénieurs du Québec*

Christian Gauvin, *Collège des médecins du Québec*

Ariane Imreh, *Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*

Andrée Lacoursière, *Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*

Claude Laurent, *Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*

Marco Laverdière, *Ordre des optométristes du Québec*

Isabelle F. LeBlanc, *Ordre des comptables en management accrédités du Québec*

Édith Lorquet, *Ordre des psychologues du Québec*

Marc Sauvé, *Barreau du Québec*

Richard Silver, *Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*

Michel Vermette, *Chambre des notaires du Québec*

Dans le cadre de la consultation sur une réforme du Code des professions **présenté par l'Office des professions en août 2006, le comité de législation s'est temporairement élargi avec la participation des personnes suivantes :**

Jean-Pierre Bertrand, *Chambre des notaires du Québec*

Jocelyn Binet, *Ordre des pharmaciens du Québec*

Carmelle Marchessault, *Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*

Josée Prud'Homme, *Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*

Sylvie Truchon, *Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*

Céline Viau, *Ordre des évaluateurs agréés du Québec*

Johanne Vincent, *Ordre des acupuncteurs du Québec*

TABLE DES EX-PRÉSIDENTS

Responsabilité :

Louis Beaulieu, *orthophoniste*

Présidence :

Jean Paul Dutrisac, *notaire*

Membres :

Viateur Bergeron, *avocat*

Marcel Cinq-Mars, *avocat*

Marc Cossette, *opticien d'ordonnances*

Pierre Delisle, *ingénieur et administrateur agréé*

Yvon C. Dupuis, ingénieur

Pierre Gendreau, *psychologue*

Jeanne Grimard, *technologiste médicale*

Jean N. Picard, *évaluateur agréé et ingénieur*

Augustin Roy, *médecin*

Louis Roy, *conseiller d'orientation*

FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

Responsabilité :
André Gariépy, *avocat*

Membres : titulaires de la fonction de direction générale ou de secrétaire de l'Ordre au sein des ordres professionnels

FORUM DES SYNDICS

Responsabilité :
André Gariépy, *avocat*

Membres : titulaires de la fonction de syndic au sein des ordres professionnels

Comité directeur :

Jocelyn Binet, *Ordre des pharmaciens du Québec*

François Brady, *Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*

Sylvie Dagenais, *Ordre des comptables généraux licenciés du Québec*

Denys Dupuis, *Ordre des psychologues du Québec*

Claude Lalonde, *Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec*

Joëlle Larivière, *Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*

Ginette Lussier-Price, *Ordre des comptables agréés du Québec*

Georges O'Shaughnessy, *Ordre des agronomes du Québec*

Jean-François Thuot, *Conseil interprofessionnel du Québec*

Guy Vauban, *Ordre des administrateurs agréés du Québec*

Sonia Voyer, *Ordre des médecins vétérinaires du Québec*

Comité d'analyse de la réglementation sur les aspects touchant le travail des syndics :

Louise Barrette, *Ordre des architectes du Québec*

Jocelyn Binet, *Ordre des pharmaciens du Québec*

Carl Charbonneau, *Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*

Louise Comeau, *Barreau du Québec*

Louise-Marie Dion, *Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*

Denys Dupuis, *Ordre des psychologues du Québec*

François Gauthier, *Collège des médecins du Québec*

Daniel Gervais, *Chambre des notaires du Québec*

Réjean Gingras, *Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*

Claude Lalonde, *Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec*

Joëlle Larivière, *Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*

Louise Lévesque-Vachon, *Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*

Ginette Lussier-Price, *Ordre des comptables agréés du Québec*

Chantal Pinard, *Ordre des chiropraticiens du Québec*

Jean-François Thuot, *Conseil interprofessionnel du Québec*

Sylvie Truchon, *Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*

Guy Vauban, *Ordre des administrateurs agréés du Québec*

Comité organisateur du Colloque du forum des syndics :

Luc Godin, *Ordre des comptables en management accrédités du Québec*

Carl Charbonneau, *Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*

Claude Lalonde, *Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec*

Patricia Landry, *Ordre des agronomes du Québec*

Jean-François Thuot, *Conseil interprofessionnel du Québec*

FORUM DES SECRÉTAIRES DE COMITÉ DE DISCIPLINE

Responsabilité : André Gariépy, *avocat*

Membres : titulaires de la fonction de secrétaire de comité de discipline au sein des ordres professionnels

Comité directeur :

Sylvie Bédard, *Chambre des notaires du Québec*

Julie de Gongre, *Collège des médecins du Québec*

Anne-Sophie Jolin, *Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*

Andrée Lacoursière, *Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*

Ann Mc Craw, *Ordre des ingénieurs du Québec*

Claudette Roberge, *Ordre des comptables agréés du Québec*

Jean-François Thuot, *Conseil interprofessionnel du Québec*

FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Responsabilité : André Gariépy, *avocat*

Membres : responsables de l'inspection professionnelle au sein des ordres professionnels

Comité directeur :

Agathe Bergeron, *Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*

Danielle Fagnan, *Ordre des pharmaciens du Québec*

Martine Gosselin, *Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*

Geoges-Étienne Ménard, *Ordre des ingénieurs du Québec*

Martine Picard, *Ordre des comptables agréés du* Québec

Jean-François Thuot, *Conseil interprofessionnel du Québec*

Johanne Vincent, *Ordre des acupuncteurs du Québec*

FORUM DE LA FORMATION

Responsabilité : André Gariépy, *avocat*

Membres : responsables de la formation au sein des ordres professionnels

Comité sur le développement professionnel :

Natalie Beauregard, *Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*

Lise Bergevin, *Ordre des technologues en radiologie du Québec*

Gaétan Coulombe, *Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*

Chantal Lamarre, *Ordre des dentistes du Québec*

Clémence Larochelle, *Ordre des architectes du Québec*

Louise Lavallée Côté, *Ordre professionnel des diététistes du Québec*

Robert Loiselle, *Ordre des ingénieurs du Québec*

Anne Piltan-Goubayon, *Ordre des sages-femmes du Québec*

Jean-François Thuot, *Conseil interprofessionnel du Québec*

Dominique Trudel, *Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*

Victoria Zaine, *Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec*

FORUM DES COMMUNICATIONS

Responsabilité : André Gariépy, *avocat*

Membres : responsables des communications au sein des ordres professionnels

COLLOQUE DES DIRIGEANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

COMITÉ ORGANISATEUR

Membres :

André Gariépy, *Conseil interprofessionnel du Québec*

Christian Gauvin, *Collège des médecins du Québec*

André Jacques, *Collège des médecins du Québec*

Martine Paquette, Collège des médecins du Québec

COMITÉ THÉMATIQUE

Membres :

Dominique Derome, *Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*

André Gariépy, *Conseil interprofessionnel du Québec*

Christian Gauvin, *Collège des médecins du Québec*

Marco Laverdière, *Ordre des optométristes du Québec*

Isabelle LeBlanc, *Ordre des comptables en management accrédités du Québec*

Michel Vermette, *Chambre des notaires du Québec*

Céline Viau, *Ordre des évaluateurs agréés du Québec*

COMITÉ AD HOC SUR LES ASSURANCES (RAPPORT GAGNON)

Membres :

Christiane Brizard, *Ordre des comptables agréés du Québec*

Annie Chapados, *Ordre professionnel des diététistes du Québec*

Mario C. Dusseault, *Ordre des ingénieurs du Québec*

Marco Laverdière, *Ordre des optométristes du Québec*

Pauline Paiement, *Chambre des notaires du Québec*

Marc Sauvé, Barreau du Québec

Renée Verville, *Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*

Céline Viau, *Ordre des évaluateurs agréés du Québec*

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (PROJET DE LOI Nº 86)

Comité de mise en œuvre du Projet de loi nº 86 – Accès à l'information et protection des renseignements personnels :

Linda Bélanger, *Collège des médecins du Québec*

Jocelyn Binet, *Ordre des pharmaciens du Québec*

Christiane Brizard, *Ordre des comptables agréés du Québec*

Annie Chapados, *Ordre professionnel des diététistes du Québec*

Marco Laverdière, *Ordre des optométristes du Québec*

Pauline Paiement, *Chambre des notaires du Québec*

Josée Prud'Homme, *Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*

Marc Sauvé, *Barreau du Québec*

Jean-François Thuot, *Conseil interprofessionnel du Québec*

Céline Viau, *Ordre des évaluateurs agréés du Québec*

DOSSIERS

DOSSIER ACCRÉDITATIONS PARALLÈLES, MARQUES DE COMMERCE ET AUTRES HABILITATIONS
Responsabilité : André Gariépy, *avocat*

DOSSIER APPLICATION DE NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES
Responsabilité : Claude Leblond, *travailleur social*

DOSSIER FORMATION ET COMPÉTENCE DES PROFESSIONNELS
Responsabilité : Alain Bernier, *technologue professionnel*

DOSSIER ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PROFESSIONNEL
Responsabilité : André Bourassa, *architecte*

DOSSIER IMMIGRATION ET PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES
Responsabilité : Johanne Côté, *hygiéniste dentaire*

DOSSIER MESURES D'URGENCE : PANDÉMIE D'INFLUENZA ET AUTRES
Responsabilité : Christiane Gagnon, *médecin vétérinaire*

DOSSIER MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL
Responsabilité : Louis Beaulieu, *orthophoniste*

DOSSIER SECRET PROFESSIONNEL : PERQUISITION POLICIÈRE ET VÉRIFICATION FISCALE
Responsabilité : André Gariépy, *avocat*

DOSSIER TITRES RÉSERVÉS ET DOUBLES APPELLATIONS
Responsabilité : Daniel McMahon, *comptable agréé*

COMITÉ ADMINISTRATIF 2006-2007

Le comité administratif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres, soit le président du Conseil, le vice-président, le trésorier, le secrétaire et trois administrateurs. Le directeur général du Conseil participe aux réunions sans droit de vote.

Les membres élus du comité administratif pour l'exercice 2006-2007 :

Louis Beaulieu, *orthophoniste*, président
Christiane Gagnon, *médecin vétérinaire*, vice-présidente
Claude Leblond, *travailleur social*, secrétaire
Alain Bernier, *technologue professionnel*, trésorier
André Bourassa, *architecte*, administrateur
Johanne Côté, *hygiéniste dentaire*, administratrice
Gaétan Lefebvre, *ingénieur*, administrateur (jusqu'au 1er septembre 2006)
Daniel McMahon, *comptable agréé*, administrateur (à compter du 29 septembre 2006)

De gauche à droite : Daniel McMahon, **administrateur, comptable agréé;** André Bourassa, **administrateur, architecte;** Christiane Gagnon, **vice-présidente, médecin vétérinaire;** Louis Beaulieu, **président, orthophoniste;** Alain Bernier, **trésorier, technologue professionnel;** Johanne Côté, **administratrice, hygiéniste dentaire;** Claude Leblond, **secrétaire, travailleur social.**

PERSONNEL DU CIQ

Directeur général
André Gariépy, *avocat*

Coordonnateur aux affaires professionnelles
Jean-François Thuot, *Ph.D.*

Chargée d'affaires professionnelles
Myriam Hadiri, *M.Sc. (jusqu'en septembre 2006)*

Chargé d'affaires professionnelles
Dominique Des Rosiers *(à compter du 29 août 2006)*

Adjointe administrative
Colette Cléroux

Secrétaire / agente de bureau
Diane Estivo

De gauche à droite : Diane Estivo, Colette Cléroux, André Gariépy, Jean-François Thuot **et** Myriam Hadiri. Absent : Dominique Des Rosiers.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du **Conseil interprofessionnel du Québec**

Nous avons vérifié le bilan du **Conseil interprofessionnel du Québec** au 31 mars 2007 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gagné, Genest s.e.n.c. c.a.

Montréal, Québec
Le 3 mai 2007

Gagné, Genest, S.E.N.C., C.A.
Comptables Agréés.

BILAN
au 31 mars 2007

	2007 $	2006 $
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	81 710	26 861
Placements temporaires (note 3)	156 280	137 016
Débiteurs	68 622	13 496
Frais payés d'avance	22 213	10 152
	328 825	187 525
Immobilisations (note 4)	68 353	65 077
	397 178	252 602
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	166 875	51 999
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	68 353	65 077
Non affectés	161 950	135 526
	230 303	200 603
	397 178	252 602

Au nom du conseil :

Louis Beaulieu

Louis Beaulieu, président

Alain Bernier

Alain Bernier, trésorier

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 $	2006 $
Produits		
Contributions des ordres (note 7)	670 602	631 399
Ventes de documents, net (note 8)	100	100
Inscriptions, formation et activités, net (note 9)	17 699	19 353
Intérêts	14 677	9 268
Autres revenus	125	400
	703 203	660 520
Charges		
Salaires et charges sociales	356 044	344 902
Formation	3 799	3 718
Loyer et électricité	65 466	61 817
Taxes	4 917	5 133
Réunions	23 481	23 634
Bulletins d'information et autres	22 728	15 019
Allocation – comité administratif	19 000	19 200
Allocation – président	15 000	15 000
Frais de déplacement	9 841	15 925
Papeterie, imprimerie et timbres	9 778	11 373
Location et entretien d'équipements	7 631	12 816
Site électronique	11 512	8 172
Communications	20 186	13 994
Télécommunications	7 905	7 208
Frais de représentation	8 883	9 662
Fournitures et frais de bureau	7 923	8 208
Honoraires professionnels	3 996	3 192
Assurances	2 444	2 417
Activités particulières et plan stratégique (note 10)	59 769	147 754
Amortissement des immobilisations	13 072	12 781
Perte sur cession d'immobilisations	128	1 280
	673 503	743 205
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	29 700	(82 685)

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	Investis en immobilisations	Non affectés	2007	2006
	$	$	$	$
Actifs nets au début de l'exercice	65 077	135 526	200 603	283 288
Acquisition d'immobilisations	16 476	(16 476)	—	—
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(13 200)	42 900	29 700	(82 685)
Actifs nets à la fin de l'exercice	68 353	161 950	230 303	200 603

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2007

1. Statut et nature des activités

Le Conseil interprofessionnel du Québec est un organisme sans but lucratif constitué en 1965 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence depuis 1973 et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil procure des occasions d'échange et de concertation des membres; intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun; agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés; agit comme référence auprès des publics concernés.

2. Principales conventions comptables

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et aux taux suivants :

Mobilier	10 %	ligne droite
Matériel informatique	20 %	solde dégressif

3. Placements temporaires

	2007	2006
	$	$
Titres à revenu fixe	156 280	137 016

Les titres à revenu fixe portent intérêts au taux de 3,65 % et viennent à échéance le 12 avril 2007 et le 23 avril 2007.

La valeur marchande des placements temporaires est égale au coût plus les intérêts courus à recevoir.

4. Immobilisations

COÛT	Solde au début	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin
	$	$	$	$
Mobilier	80 673	14 626	3 917	91 382
Matériel informatique	51 305	1 850	—	53 155
	131 978	16 476	3 917	144 537

AMORTISSEMENT CUMULÉ	Solde au début	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin
	$	$	$	$
Mobilier	42 341	7 353	3 789	45 905
Matériel informatique	24 560	5 719	—	30 279
	66 901	13 072	3 789	76 184
VALEUR NETTE	65 077			68 353

5. Engagements

Le Conseil interprofessionnel du Québec loue ses locaux en vertu d'un bail se terminant le 28 février 2013. Il s'est également engagé pour de l'équipement en vertu de baux se terminant en mars 2011. Les paiements minimaux exigibles, excluant les frais d'exploitation, les taxes de ventes et les taxes foncières pour la location des locaux, sont les suivants :

	Locaux	Équipement	Total
	$	$	$
2008	61 867	8 615	70 482
2009	66 984	8 615	75 599
2010	66 984	8 615	75 599
2011	66 984	8 615	75 599
2012	66 984	—	66 984
2013	61 402	—	61 402
	391 205	34 460	425 665

6. État des flux de trésorerie

Aucun état des flux de trésorerie n'a été dressé puisqu'il n'apporterait aucune information supplémentaire non déjà divulguée dans les présents états financiers.

7. Contributions des ordres

	2007	2006
	$	$
Le Conseil interprofessionnel du Québec regroupe 45 ordres professionnels		
Acupuncteurs	4 587	4 335
Administrateurs agréés	10 759	10 737
Agronomes	13 674	12 999
Architectes	12 431	11 798
Arpenteurs-géomètres	6 110	5 895
Audioprothésistes	2 777	2 612
Avocats	33 784	32 021
Chimistes	11 726	11 121
Chiropraticiens	6 708	6 309
Comptables agréés	30 912	29 256
Comptables généraux licenciés	22 442	21 315
Comptables en management accrédités	20 860	19 576
Conseillers et conseillères d'orientation et psychoéducateurs et psychoéducatrices	18 624	17 895
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	20 761	19 587
Dentistes	15 806	14 880
Denturologistes	6 018	5 728
Diététistes	10 715	9 862
Ergothérapeutes	14 351	13 232
Évaluateurs agréés	6 359	6 000
Géologues	4 177	3 739
Huissiers de justice	3 758	3 603
Hygiénistes dentaires	15 875	14 737
Infirmières et infirmiers	47 417	44 867
Infirmières et infirmiers auxiliaires	32 310	29 932
Ingénieurs	42 508	39 948
Ingénieurs forestiers	10 345	9 826
Inhalothérapeutes	13 403	12 416
Médecins	32 320	30 570
Médecins vétérinaires	9 588	9 014
Notaires	13 753	12 988
Opticiens d'ordonnances	6 860	6 408
Optométristes	7 268	6 851
Orthophonistes et audiologistes	8 625	7 857
Pharmaciens	21 192	19 955
Physiothérapie	20 077	18 609
Podiatres	2 058	2 051
Psychologues	22 324	20 982
Sages-femmes	2 100	1 985
Techniciennes et techniciens dentaires	3 711	3 440
Technologistes médicaux	15 521	14 422
Technologues professionnels	15 300	14 465
Technologues en radiologie	15 836	14 853
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	8 864	8 416
Travailleurs sociaux	20 634	19 240
Urbanistes	5 374	5 067
	670 602	631 399

8. Ventes de documents, net

	2007	2006
	$	$
Produits :		
Brochures sur le système professionnel	100	100
Excédent des produits sur les charges	100	100

9. Inscriptions, formation et activités, net

	2007	2006
	$	$
Produits :		
Formation - forum inspection professionnelle	13 289	12 710
Activité - forum directions générales	2 750	1 630
Formation - administrateurs	6 536	9 403
Formation - secrétaire comité de discipline	1 174	—
Formation - équivalences, immigration	—	2 295
Formation - relations interculturelles	—	4 173
Formation - forum syndics	41 001	31 819
Colloque des dirigeants des ordres	—	60 218
	64 750	122 248
Charges :		
Formation - forum inspection professionnelle	9 291	10 520
Activité - forum directions générales	2 750	1 630
Formation - administrateurs	5 096	4 420
Formation - secrétaire comité de discipline	857	—
Formation - équivalences, immigration	—	2 032
Formation - relations interculturelles	—	3 371
Formation - forum syndics	29 057	28 332
Colloque des dirigeants des ordres	—	52 590
	47 051	102 895
Excédent des produits sur les charges	17 699	19 353

10. Activités particulières et plan stratégique

	2007	2006
	$	$
Législation, réglementation et politiques		
Lois d'accès à l'information	1 019	116 774
Mise à jour du système professionnel	10 369	—
Autres	5 270	180
	16 658	116 954
Communication		
Présence médias	483	11 244
Autres		
Planification stratégique	—	19 556
Observatoire	6 307	—
Support des ordres - projet de loi 86 (net)	31 681	—
Autres	4 640	—
	42 628	19 556
	59 769	147 754

11. Prix et Mérite du CIQ

	2007	2006
	$	$
Produits :		
Commandite *La Personnelle, assurances générales*	32 197	38 017
Charges :		
Certificats - encadrements - impression	690	4 413
Réception annuelle	11 926	24 935
Publicité	5 306	6 424
Remises Mérite du CIQ	2 439	2 245
Fabrication médaille 2e édition	11 836	—
	32 197	38 017
Excédent des charges sur les produits	—	—

12. Instruments financiers

JUSTE VALEUR

Les justes valeurs des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

RISQUE DE CRÉDIT

L'organisme consent du crédit dans le cours normal de ses activités. Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et les états financiers tiennent compte des provisions pour pertes.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2007

ISBN 978-2-920350-19-9

Imprimé sur papier
contenant 20 % de fibres
post-consommation

Conseil interprofessionnel du Québec

Conseil interprofessionnel du Québec • www.professions-quebec.org

550, rue Sherbrooke Ouest, tour Ouest, bureau 890, Montréal (Québec) H3A 1B9 Téléphone : 514 288-3574 Télécopieur : 514 288-3580 Courriel : courrier@professions-quebec.org